

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019

2019 - 38 DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le Jeudi 26 Septembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 19 Septembre 2019, s'est réuni dans les locaux de la Municipalité de Château-Thébaud (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 13

Votants : 13

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale

Titulaires absents :

Monsieur Gérard ENSAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson (excusé)
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay (excusé)
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Yves-Marie DELANOE, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Secrétaire de séance : Bernard MACE

Affichage le 27 Septembre 2019

2019-38 DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Le Comité décide d'approuver la décision modificative n°1 au budget principal afin de permettre un ajustement de crédits :

DECISION MODIFICATIVE N°1						
Motif : La Préfecture nous a adressé en juillet, le dernier bordereau de remboursement de TVA (arriérés TVA EP) d'un montant de 488 764,47€ Or au budget, nous n'avions prévu que 400 000€ d'où la nécessité d'ajouter des crédits.						
Budget	Désignation	Nature	Montant initial 2019	Ajustement	Montant ajusté	Besoin de financement ajusté
Principal	FCTVA EP - Arriérés TVA	Dépense - Compte 2041482	1 321 000,00 €	90 000,00 €	1 411 000,00 €	0,00 €
		Recette - Compte 10222	1 603 000,00 €	90 000,00 €	1 693 000,00 €	
TOTAL						0,00 €

Le Président,
Bernard CLOUET

